

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-028/PR/MAEPR-RH portant approbation du Budget Prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2019.

n° 2019-028/PR/MAEPR-RH

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES

Date de publication

21 janvier 2019

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro

31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux sociétés commerciales et le décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application**VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial**VU**La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti**VU**Le Décret n°99-0077/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial**VU**Le Décret n°2001-/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2007-0119/PR/MAEMCRH du 21 mai 2007 portant approbation des statuts de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti**VU**Le Décret n°2007-0129/PR/MAEMCRH du 10 juin 2007 portant organisation administrative de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti**VU**Le Décret N°2013-174/PR/MAERH du 23 juillet 2013 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD**VU**Le Procès-Verbal de la 2ème séance annuelle du Conseil d'Administration tenue le 29 novembre 2018**VU**La Délibération n°03 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 29 novembre 2013

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Budget prévisionnel de l'ONEAD pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit

-
- Produits Prévisionnels :.....8.001.486.000 FDJ– Charges Prévisionnelles
:.....7.947.721.000 FDJ– Résultat Prévisionnel :.....53.765.000 FDJ
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH